

### Vos démarches

**impots.gouv.fr :** Accédez à votre espace Particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.

**Par courriel :** **Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace Particulier sur impots.gouv.fr**

**Par téléphone :** Votre centre prélèvement service, pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :  
 0 810 012 011 \* - courriel : cps.lyon@dgfip.finances.gouv.fr  
 - courrier : centre prélèvement service 69327 LYON CEDEX 3

Le centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 Impôts (0810 46 76 87)\*.  
 Votre centre des finances publiques pour toute autre question personnelle (coordonnées ci-dessous).

⇒ **Sur place :** Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contacts ») :

Pour obtenir des réponses plus détaillées :

• Sur le paiement de votre impôt :

TRES. CASTELNAU-GALAN  
 65230 CASTELNAU MAGNOAC  
 65230 CASTELNAU MAGNOAC  
 Tél : 05 62 39 81 50 Courriel : t065011@dgfip.finances.gouv.fr

• Sur le montant de votre impôt :

SIP LANNEMEZAN SAID LANNEMEZAN 545 RUE GEORGES CLEMENCEAU  
 65303 LANNEMEZAN CEDEX  
 Tél : 05 62 40 60 50 Courriel : sip-sie.lannemezan@dgfip.finances.gouv.fr

\*(Service 0,06 €/min + prix appel)



### TAXES FONCIÈRES 2016 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Département : 650 HAUTES-PYRENEES

Commune : 213 A GUIZERIX

		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales ①	Taxe ordures ménagères ②	Taxe GEMAPI ③	Total des cotisations
<b>Propriétés bâties</b>	Taux 2015	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2016	%	%	%	%	%	%	%	
	Adresse Base Cotisation								
	Adresse Base Cotisation								
	Cotisations 2015 / 2016								
Variation en % ⑧	%	%	%	%	%	%	%	%	
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle ④	Taxes spéciales ①	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI ③	Total des cotisations
<b>Propriétés non bâties</b>	Taux 2015	33,00 %	%	19,86 %	67,60 %	%	27,80 %	%	
	Taux 2016	<b>33,00 %</b>	%	<b>20,08 %</b>	<b>67,60 %</b>	%	<b>27,60 %</b>	%	
	Bases terres non agricoles / Bases terres agricoles	67		67			84		
	Cotisations 2015 / 2016	22 / <b>22</b>		13 / <b>13</b>			23 / <b>23</b>		<b>58</b>
	Variation en % ⑧	0 %	%	0 %	%	%	0 %	%	
Dégrèvement jeunes agriculteurs					Base du forfait forestier ⑤	Majoration base terrains constructibles commune ⑥	Majoration base terrains constructibles intercommunalité ⑥	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
Base «État»									
Base «Collectivité»									
La base communale des terres agricoles exonérée est de 17 €						Frais de gestion de la fiscalité directe locale ⑦			<b>3</b>
						Dégrèvement « Habitation principale » ⑨			
						Dégrèvement JA « Etat » ⑩			
						Dégrèvements JA « collectivités » ⑩			
						<b>Montant de votre impôt :</b>			<b>61</b>

Références administratives : 650 51 021 011 213 A G J